

JE SUIS UN PROFESSIONNEL

• TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE •

Je jette moins,
je pense à demain!



De Mars
à Juin 2025

VISITE D'UN AGENT MANDATÉ PAR VERSAILLES GRAND PARC

- **Si j'ai des bacs** : il réalise un audit déchets et vérifie que le nombre et la taille des bacs sont bien adaptés à mes besoins :
 - Si oui, il procède directement à l'enregistrement des bacs
 - Dans le cas contraire, l'agent commande les bacs adaptés, qui seront livrés ultérieurement.
- **Si j'utilise une borne de collecte** : toutes les bornes de collecte des communes pilotes sont équipées d'un système d'ouverture par badge. Il me distribue 2 badges d'accès aux bornes.
IMPORTANT : L'ouverture de la borne de collecte est uniquement possible via l'utilisation du badge personnel.
- **Si j'utilise des bacs partagés avec des habitants** : il me propose un bac attiré.
- J'en profite pour poser toutes mes questions. Il me conseille sur le tri et les possibilités de réduction des déchets.

Versailles Grand Parc met à disposition des supports d'information (affiches et guides) facilitant le tri et l'adoption des bons gestes pour réduire les déchets.

De Juillet 2025

à Décembre 2026

PRÉPARATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE ÉCO-RESPONSABLE

Suite à cet audit déchets, Versailles Grand Parc me fait parvenir un récapitulatif des bacs en place et qui serviront au suivi de la facturation. J'en profite pour adopter les bons gestes et réduire ma production d'ordures ménagères. Si je souhaite ajuster le volume de mes bacs, je contacte le service Déchets.*

Fin 2027

PREMIÈRE ANNÉE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE ÉCO-RESPONSABLE

Facturée en fonction de ma production d'ordures ménagères.

*Je peux également faire appel à un prestataire privé de mon choix, mais il reste obligatoire de mettre mon dossier à jour. Je communique alors à Versailles Grand Parc une copie de l'attestation de prise en charge de mes déchets.

JE CONTACTE VERSAILLES GRAND PARC SI :



Je déménage ou je cesse mon activité



Je perds mon badge ou il ne fonctionne plus



Ma borne de collecte fonctionne mal



Un bac est volé ou cassé

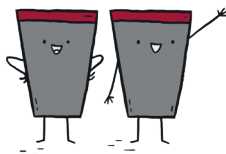


Je souhaite des informations complémentaires sur le projet

QUELQUES BONNES PRATIQUES POUR MIEUX MAÎTRISER MA FACTURE

- J'adopte les bons gestes, je forme et fais participer mes collaborateurs.
- J'intègre les règles de tri à mes contrats de nettoyage et sensibilise mes prestataires.
- J'aide mes clients à réduire leurs déchets
- Je ne laisse jamais de sacs au sol !
Considéré comme un dépôt sauvage, ce geste est passible d'amende
- Je me rends en déchèterie.

La tarification éco-responsable ne concerne que les ordures ménagères.



SI J'UTILISE UNE BORNE DE COLLECTE

- J'adapte la taille des sacs poubelle et des poubelles à la contenance de ma borne habituelle (cette information est disponible sur la borne).
- Si la borne est pleine, je peux déposer mes déchets dans une autre borne (je ne laisse jamais de sacs au sol).

Une question,
une remarque ?

Versailles Grand Parc
vous accompagne :
versaillesgrandparc.fr



L'APPLI T.R.I. VGP

L'appli dédiée au Tri,
au Recyclage
et à l'Information
de vos déchets !

